



Formulaire d'inscription

Programme d'Aide Préscolaire aux Autochtones (P.A.P.A.)



INFORMATIONS PERSONNELLES DE L'ENFANT

Nom et prénom de l'enfant : _____

Sexe : F M Date de naissance : _____ Poids à la naissance _____

Numéro d'assurance maladie : _____ Expiration : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Nation : Atikamekw Innu Cri Inuit Alliance autochtone Autre

Numéro de bande : _____

Communauté : _____

Langue(s) parlée(s) et comprise(s):
 Atikamekw Français Anglais Autre _____

	OUI	NON
L'enfant a-t-il déjà vécu dans sa communauté?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'enfant habite-t-il avec ses deux parents?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si non, lequel? Père : _____ Mère : _____

Si non, l'enfant a-t-il des contacts réguliers avec le(s) parent(s) absent(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'enfant fait-il partie d'une famille reconstituée?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'enfant est-il accueilli en famille d'accueil?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nom et adresse de la famille d'accueil : _____

_____ Code postal : _____

Numéro de téléphone : _____

Nom de la personne responsable : _____

Autres personnes vivant dans la même maison que l'enfant

Nom	Lien avec l'enfant	Date de naissance	Occupation/école	Cochez si déjà vécu en communauté	Nation

Autres membres de la famille ne vivant pas avec l'enfant (frère, sœur, demi-frère, demi-sœur)

Nom	Lien avec l'enfant	Date de naissance	Occupation/école	Cochez si déjà vécu en communauté	Nation

INFORMATIONS DES PARENTS

PÈRE

Nom et prénom du père : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Tél. à la maison: _____ Tél. au travail: _____

Cellulaire : _____ Courriel : _____

Date de naissance: _____

Numéro de bande: _____ Nation : _____

Occupation : _____

Scolarité : _____

MÈRE

Nom et prénom de la mère : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Tél. à la maison: _____ Tél. au travail: _____

Cellulaire : _____ Courriel : _____

Date de naissance: _____

Numéro de bande: _____ Nation : _____

Occupation : _____

Scolarité : _____

Si votre enfant n'est pas inscrit au service de garde, il est très important de nous fournir **le carnet de santé de votre enfant** lors de l'inscription. Il vous sera remis, après en voir fait une photocopie. **Il devra être mis à jour au besoin. En cas d'urgence, tout déplacement de l'enfant doit être défrayé par les parents (ex : taxi, ambulance).**

il est recommandé de garder dans le sac de l'enfant sa carte d'assurance maladie ainsi que sa carte d'hôpital.

C'est dans le meilleur intérêt de votre enfant, que vous les parents participiez à l'enseignement de votre enfant.
S.V.P. lire et signer les termes de l'accord.

Oui, j'accepte de :

- 1) Assister le personnel ou les personnes ressources en cas de besoin.
- 2) Rencontrer le personnel du P.A.P.A. ainsi que les personnes ressources pour travailler en équipe pour le meilleur développement de mon enfant.
- 3) Participer à des levées de fonds.
- 4) Participer à des activités qui sont offertes par le P.A.P.A., que ce soit avec ou sans mon enfant afin d'améliorer mes connaissances.

Signature : _____ Date : _____

Il est de votre responsabilité de maintenir cette liste à jour en tout temps.

Merci de votre collaboration.

	OUI	NON
Possédez-vous un véhicule?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaires/informations supplémentaires _____

SONDAGE

Nom du parent répondant : _____

Merci de prendre quelques instants pour répondre au sondage.
Il nous aidera à planifier le calendrier des activités pour l'année 2012-2013.

COCHER VOS INTÉRÊTS POUR :

	Pas du tout	Peu	Moyen	Beaucoup
Sortie en plein-air	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cuisine et/ou cuisine collective	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jardinage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mot-croisés, scrabble, etc.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Poésie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Natation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lecture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pêche, chasse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Trucs et astuces	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bénévolat	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Camping	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bricolage, dépannage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Magasinage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Culture autochtone	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sécurité à la maison	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Artisanat	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Psychologie de l'enfant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Après-midi parent-enfant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Atelier : En route vers l'école	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sport individuel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sport d'équipe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Méditation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Exercices physiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plantes médicinales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cercle de partage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Biographie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Informatique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Déjeuner familial au CPE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Spectacles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres (spécifiez) :				
-----	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
-----	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SONDAGE

Durant la semaine, vous préféreriez que les activités qui s'adressent aux parents se tiennent:

COCHER VOS INTÉRÊTS POUR :

	AM	PM	Soirée
Lundi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mardi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mercredi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jeudi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vendredi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

VOLET ATELIER

Le Centre offre des ateliers sur la compréhension du rôle parental dans le cadre du programme d'aide préscolaire aux autochtones (P.A.P.A.). Le personnel du P.A.P.A. vous encourage à vous y inscrire.

Si pour quelques raisons que se soit vous ne pouvez faire un choix maintenant, la personne responsable pourra vous contacter avant le début de l'atelier afin de vous voir avec vous vos disponibilités.

COCHEZ VOS CHOIX POUR VOUS INSCRIRE.

- Atelier artisanat
- En route vers l'école

VOLET DE PARTICIPATION PARENTALE

Afin de rendre votre passage au PAPA enrichissant, nous vous offrons également le choix de plusieurs formes de participation parentale.

COCHER VOS CHOIX

- Cours d'artisanat autochtone
- Déjeuner familia
- Enseignement sur la culture autochtone avec un(e) Aîné(é)
(Journée culturelle)
- Sortie entre parents
- Aide aux repas communautaires (makocan)
- Préparation de mets autochtones
- Accompagner les enfants aux sorties
- Offrir du matériel de récupération
- Après-midi parent enfant
- Autres _____

OUI

NON

Seriez-vous intéressé à suivre une formation sur la langue Atikamekw?

(Compréhension de la langue, les symboles, l'apprentissage et perfectionnement de la langue, etc.)

CPE PREMIER PAS DE LA TUQUE

CONSENTEMENT POUR PHOTOGRAPHIE, CAPTATION VIDÉO OU AUDIO

Je soussigné(e), _____, parent/tuteur de _____, accorde le CPE Premier Pas de La Tuque le droit :

- De prendre, utiliser, publier, afficher, distribuer, exploiter de toute autre façon, des photos ou images vidéo de mon enfant, pour fin de reportage, pour la réalisation de publications promotionnelles et didactiques ou pour toute activité pédagogique ;
- D'utiliser le nom et l'image de mon enfant en lien avec ces photos ;
- D'autoriser des tierces parties à faire l'une ou l'autre des dispositions susmentionnées.

En mon nom et en celui de l'enfant nommé ci-dessus, je libère CPE Premier Pas de La Tuque, ses dirigeants, employés, préposés et agents, de toute responsabilité et renonce à faire valoir toute réclamation (incluant les réclamations fondées sur le droit d'auteur, sur les droits à la vie privée et à l'image, sur la diffamation et sur les pertes et inconvénients) découlant directement ou indirectement de sa participation au reportage ou de la diffusion des images décrites aux présentes, à travers quel que véhicule que ce soit.

Le consentement décrit aux présentes est accordé à titre gratuit.

(Signature du parent/tuteur)

Adresse : _____

Téléphone : _____

Date : _____

**C.P.E. Premier Pas de La Tuque :
Installations I, II et PAPA de Trois-Rivières**

AUTORISATION DE SORTIE

Par la présente, j'autorise mon enfant _____
à sortir de la cour de l'installation du C.P.E. Premier Pas, soit pour une promenade ou une activité éducative.

Lorsqu'une sortie nécessitera un moyen de transport, une autorisation spéciale sera émise.

Cette autorisation est valide pendant toute la durée du contrat.

Signature du parent : _____ Date : _____

Acétaminophène est le nom générique du médicament commercialement offert sous les marques suivantes : Atasol, Tempra, Tylenol et autres marques maison.

Le Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance prévoit que l'acétaminophène peut être administré à un enfant reçu par un prestataire de services de garde, sans autorisation médicale, pourvu qu'il le soit conformément au présent protocole et que le parent y consente par écrit.

Le parent n'est pas tenu de consentir à l'application du protocole. Toutefois, si le parent ne signe pas le formulaire d'autorisation, ce médicament ne pourra être administré à son enfant que si lui-même et un membre du Collège des médecins du Québec donnent leur autorisation par écrit.

RÈGLES DE BASE À RESPECTER

Selon le présent protocole, l'acétaminophène ne peut être administré que pour atténuer la fièvre.

Il ne peut être administré :

- à des enfants de moins de deux mois;
- pour soulager la douleur;
- pendant plus de 48 heures consécutives (2 jours);
- à des enfants ayant reçu un médicament contenant de l'acétaminophène dans les quatre heures précédentes.

Dans ces quatre cas, le protocole ne s'applique pas et des autorisations médicales et parentales écrites sont requises pour administrer le médicament.

Le prestataire de services de garde peut avoir son propre contenant d'acétaminophène; la marque de commerce, la forme (gouttes, comprimés, sirop) et la concentration doivent alors être inscrites sur le formulaire d'autorisation.

Afin d'éviter toute confusion, le prestataire de services de garde devrait n'avoir qu'un seul type d'acétaminophène liquide : gouttes ou sirop. S'il reçoit des

enfants de moins de 24 mois, il est recommandé d'utiliser les gouttes plutôt que le sirop. S'il choisit d'utiliser le sirop pour les autres enfants, il est recommandé d'utiliser une seule concentration.

On ne doit en aucun cas dépasser la posologie indiquée ci-après ou celle qui figure sur le contenant du médicament.

On ne doit jamais fragmenter un comprimé destiné aux adultes pour l'administrer à un enfant. On pourrait ainsi fausser le dosage : une dose insuffisante n'atteindrait pas le résultat escompté ou, au contraire, une surdose pourrait présenter de sérieux risques pour l'enfant.

Il est important de toujours vérifier la concentration d'acétaminophène et de suivre la posologie inscrite sur le contenant puisque de nouveaux produits plus ou moins puissants peuvent apparaître sur le marché. De plus, si la marque choisie existe en plus d'une concentration, il est recommandé de n'en utiliser qu'une seule.

L'administration d'acétaminophène doit être inscrite au registre des médicaments prévu par le règlement. Il faut communiquer l'information au parent.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Qu'est-ce qu'une température normale ?

La variation normale de la température diffère selon la méthode utilisée. Le tableau ci-contre illustre cette variation.

Méthode utilisée

Variation normale de la température

Rectale	36,6 °C à 38,0 °C
Orale	35,5 °C à 37,5 °C
Axillaire (sous l'aisselle)	34,7 °C à 37,3 °C
Tympanique (dans l'oreille)	35,8 °C à 38,0 °C

QU'EST-CE QUE LA FIEVRE ?

La fièvre est une température du corps plus élevée que la normale. Cette dernière peut cependant varier quelque peu selon les enfants, la période de la journée, la température extérieure et le niveau d'activités. La cause de la fièvre demeure toutefois plus importante que le degré.

On considère généralement qu'il y a fièvre si la température est supérieure aux variations normales de la température, soit une température rectale ou tympanique de plus de 38,0 °C.

La seule façon sûre de mesurer la fièvre est de prendre la température. La température d'un enfant doit être vérifiée chaque fois que son état général (pleurs difficiles à apaiser, perte d'énergie, altération de l'état général, diminution de l'appétit, etc.) ou que des symptômes physiques (rougeurs aux joues, chaleur excessive de la peau, sueurs) permettent de soupçonner qu'il est fiévreux.

Il est recommandé de :

- ▶ prendre la température par voie rectale chez les enfants de moins de deux ans. À cet âge, pour savoir s'ils font de la fièvre, on peut prendre la tem-

pérature axillaire. Si elle est supérieure à 37,3 °C, on devrait aussi la prendre par voie rectale;

- ▶ prendre la température par voie rectale ou tympanique pour les enfants qui ont entre deux et cinq ans. Si on décide néanmoins de prendre la température axillaire, il faut savoir qu'elle est beaucoup moins fiable;
- ▶ prendre la température par voie orale chez les enfants de plus de cinq ans;
- ▶ utiliser le thermomètre approprié. Les thermomètres en verre et au mercure ne sont pas recommandés à cause des risques d'exposition accidentelle à cette substance toxique s'ils se cassent. On ne recommande pas non plus les bandelettes thermosensibles car elles ne sont pas précises ;
- ▶ toujours utiliser les embouts de plastique jetables car ils sont plus hygiéniques; sinon, désinfecter adéquatement le thermomètre entre chaque usage;
- ▶ si l'enfant vient de faire une activité physique, attendre une quinzaine de minutes; la température de son corps pourrait être plus élevée que la normale si on prend sa température immédiatement après l'activité;
- ▶ toujours respecter la durée indiquée selon le thermomètre utilisé pour prendre la température, car cette durée peut varier d'un thermomètre à l'autre. On recommande le thermomètre numérique qui demande moins de temps pour la prise de température.

CE QU'IL FAUT FAIRE

Si l'enfant a moins de deux mois et s'il fait de la fièvre, c'est-à-dire, si la température rectale est supérieure à 38,0 °C, il faut :

- ▶ habiller l'enfant confortablement;
- ▶ le faire boire plus souvent;
- ▶ surveiller l'enfant et reprendre la température après 60 minutes ou plus tôt si son état général semble se détériorer;

- ▶ prévenir immédiatement le parent, lui demander de venir chercher l'enfant et, dans l'intervalle, appliquer les mesures indiquées précédemment;
- ▶ si le parent ne peut venir chercher l'enfant, appeler les personnes qu'il a désignées en cas d'urgence et si on ne peut les joindre, conduire l'enfant à un service médical, au Centre de santé et de services sociaux (CSSS volet CLSC) ou à l'urgence d'un centre hospitalier; ne pas administrer d'acétaminophène à moins d'une autorisation médicale écrite pour cet enfant.

Ce protocole a été approuvé initialement par un groupe de travail composé de représentantes du réseau de la santé et des services sociaux et des services de garde à l'enfance et révisé par le Comité de prévention des infections dans les services de garde à l'enfance du Québec. L'information qu'il contient correspond à l'état des connaissances sur le sujet en 2006.

Si l'enfant a deux mois ou plus et s'il s'agit de fièvre, c'est-à-dire si la température rectale ou tympanique est supérieure à 38 °C, il faut :

- ▶ appliquer les mesures énumérées ci-dessus en cas d'élévation de température (habiller confortablement, faire boire et surveiller);
- ▶ informer le parent de l'état de l'enfant;
- ▶ si la température rectale est supérieure à 38,5 °C, on peut, pour soulager l'enfant, administrer de l'acétaminophène selon la posologie indiquée ci-dessous, ou selon la posologie inscrite sur le contenant du médicament et conformément aux règles prévues par le présent protocole. Si on le juge nécessaire, on peut donner de l'acétaminophène dès que la température est de 38,1 °C ou plus élevée;
- ▶ une heure après l'administration de l'acétaminophène, prendre de nouveau la température et si elle demeure élevée, demander au parent de venir chercher l'enfant. Si on ne peut pas le joindre, appeler les personnes qu'il a désignées en cas d'urgence et, si on ne peut les joindre, conduire l'enfant à un service médical, un CSSS (volet CLSC) ou à l'urgence d'un centre hospitalier.

Lorsqu'on administre de l'acétaminophène, il faut :

- ▶ toujours expliquer à l'enfant avec des mots simples adaptés à son âge, le lien entre son état, le médicament à prendre et le résultat escompté;
- ▶ se laver les mains avant de manipuler le médicament;
- ▶ bien vérifier la concentration, la posologie et la date d'expiration inscrite sur le contenant du médicament;
- ▶ verser le médicament (gouttes ou sirop) dans une cuillère graduée en ml et l'administrer à l'enfant; il ne faut jamais mettre le compte-gouttes directement dans la bouche de l'enfant sauf s'il s'agit d'un compte-gouttes

à usage unique. La cuillère utilisée doit être lavée à l'eau très chaude après usage;

OU

- ▶ s'il s'agit d'un comprimé, le déposer dans un gobelet et le faire prendre par l'enfant. Si celui-ci le désire, il peut boire un peu d'eau après l'avoir pris;
- ▶ se laver les mains après l'administration du médicament.

ACÉTAMINOPHÈNE : POSOLOGIE

CONCENTRATION WEIGHT	SIROP		SYRIFP		TABLETS	
	80 mg/ml (40 mg)	80 mg/5ml (80 mg)	160 mg/5ml (60 mg)	80 mg/tablet (80 mg)	160 mg/tablet (160 mg)	
2,4 - 5,4 kg	0,5 ml (40 mg)	2,5 ml (80 mg)	1,25 ml (60 mg)			
5,5 - 9,9 kg	1,0 ml (80 mg)	5,0 ml (80 mg)	2,5 ml (80 mg)			
10,0 - 14,9 kg	1,5 ml (120 mg)	7,5 ml (120 mg)	3,75 ml (120 mg)			
15,0 - 19,9 kg	2,0 ml (160 mg)	10,0 ml (160 mg)	5 ml (160 mg)	2 tablettes (160 mg)	1 tablette (160 mg)	
20,0 - 24,9 kg	3,0 ml (240 mg)	15,0 ml (240 mg)	7,5 ml (240 mg)	3 tablettes (240 mg)	1,5 tablettes (240 mg)	
25,0 - 29,9 kg	4,0 ml (320 mg)	20 ml (320 mg)	10 ml (320 mg)	4 tablettes (320 mg)	2 tablettes (320 mg)	
30,0 - 34,9 kg	5 ml (400 mg)	25,0 ml (400 mg)	12,5 ml (400 mg)	5 tablettes (400 mg)	2,5 tablettes (400 mg)	
35,0 - 39,9 kg	6 ml (480 mg)	30,0 ml (480 mg)	15,0 ml (480 mg)	6 tablettes (480 mg)	3 tablettes (480 mg)	

- On peut répéter la dose unitaire sur quatre heures.
- Ne pas dépasser 15 doses par période de 24 heures.
- La posologie indiquée ci-dessus est basée sur une dose maximale de 10 à 15 mg/kg/dose.

MISE EN GARDE

L'ACÉTAMINOPHÈNE PAR RAPPORT À L'IBUPROFÈNE OU À D'AUTRES MÉDICAMENTS

IBUPROFÈNE :

- ▶ Comme il y a une grande distinction à faire entre l'acétaminophène et l'ibuprofène, une mise en garde est nécessaire.
- ▶ Même si ces deux médicaments ont des propriétés antipyrétiques (propriété de soulager la fièvre), il est important de ne pas les confondre étant donné qu'ils n'appartiennent pas à la même classe de médicaments et n'agissent pas de la même manière. On ne peut en aucun cas substituer l'ibuprofène à l'acétaminophène pour les raisons suivantes :
 - l'acétaminophène et l'ibuprofène ne sont pas de la même classe de médicaments;
 - l'ibuprofène est un anti-inflammatoire non stéroïdien (AINS);

- le dosage et la fréquence d'administration des deux médicaments sont différents;
- il est reconnu que tous les AINS peuvent affecter les fonctions respiratoires; l'ibuprofène est donc contre-indiqué pour les personnes qui souffrent ou ont déjà souffert d'asthme;
- une sensibilité croisée entre les salicylates et l'ibuprofène a été observée (réaction allergique).

▶ Il faut donc être vigilant dans l'application du présent protocole et ne jamais confondre l'ibuprofène et l'acétaminophène ni substituer l'un à l'autre.

▶ À noter que ce protocole peut être appliqué tel quel même si l'enfant a reçu de l'ibuprofène à la maison avant d'arriver au service de garde, et ce, peu importe le temps écoulé. Il n'y a donc aucune contre-indication ni aucun danger à donner de l'acétaminophène à un enfant qui a reçu de l'ibuprofène précédemment, puisque les deux médicaments n'agissent pas de la même façon.

AUTRES MÉDICAMENTS :

- ▶ Il existe de plus en plus de médicaments sur le marché contenant de l'acétaminophène en combinaison avec un autre produit pharmaceutique, ce qui nécessite une plus grande vigilance dans l'application du présent protocole. Par exemple, plusieurs sirops contre la toux contiennent de l'acétaminophène.
- ▶ Il est donc important qu'il y ait une bonne communication entre les parents et la personne autorisée à administrer le médicament. Celle-ci doit savoir quel médicament a été donné à l'enfant dans les quatre heures

précédant son arrivée au service de garde. De cette façon, elle peut appliquer le protocole en toute sécurité pour la santé et le bien-être de l'enfant.

▶ Si dans les quatre heures suivant l'arrivée de l'enfant, l'éducatrice ou la personne reconnue à titre de personne responsable d'un service de garde en milieu familial constate qu'il a de la fièvre et si elle a été informée que l'enfant a déjà pris un sirop ou un autre médicament, elle peut communiquer avec un pharmacien pour obtenir l'information nécessaire sur ce médicament. Elle pourra ainsi appliquer ce protocole.



Famille et Aînés



Autorisation pour l'administration d'acétaminophène

Le parent n'est pas tenu de consentir à l'application du protocole. Toutefois s'il ne signe pas ce formulaire, l'acétaminophène ne pourra être administré à son enfant à moins que lui-même et un membre du Collège des médecins du Québec ne donnent leur autorisation par écrit. Il peut limiter la période de validité de l'autorisation en inscrivant la durée d'application à la rubrique prévue à cette fin.

L'autorise **le CPE Premier Pas**

(nom du centre de la petite enfance, de la garderie, de la personne reconnue à titre de personne responsable d'un service de garde en milieu familial, de celle qui l'assiste ou de celle qui est désignée en application de l'article 81 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance) à administrer à mon enfant, conformément au présent protocole, l'acétaminophène vendu sous la marque commerciale suivante :

Marque de commerce, forme (gouttes, sirop ou comprimés) et concentration

Nom et prénom de l'enfant

Durée de validité de l'autorisation

Signature du parent

Date

Ministère de la Famille et des Aînés

FO-0602 (2007-08)

**PROTOCOLE NON RÉGLEMENTÉ
POUR L'ADMINISTRATION DE CRÈMES
À BASE D'OXYDE DE ZINC POUR LE SIÈGE**

Le présent protocole définit les règles selon lesquelles des crèmes à base d'oxyde de zinc peuvent être administrées dans un centre de la petite enfance, dans un service de garde en milieu familial ou dans une garderie selon la réglementation en vigueur. Le formulaire d'autorisation doit être signé par le parent. Le titulaire d'un permis de centre et la personne reconnue à titre de personne responsable d'un service de garde en milieu familial ou le titulaire d'un permis de garderie s'engageant à respecter toutes les règles prévues au protocole.

LES RÈGLES DE BASE À RESPECTER

Dans le cadre du présent protocole, des crèmes à base d'oxyde de zinc peuvent être utilisées pour prévenir ou soulager l'érythème fessier (irritation des fesses).

Ces crèmes doivent être fournies par le parent, dans leur contenant original, identifié au nom de l'enfant.

Dès qu'il y a irritation, il faut s'assurer que les mesures d'hygiène sont adéquates et les augmenter, au besoin. Si l'irritation persiste plus de 4 ou 5 jours ou si elle augmente, le centre, la personne reconnue à titre de personne responsable d'un service de garde en milieu familial ou la garderie doit informer les parents des précautions prises et suggérer que l'enfant soit vu par un médecin.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

L'érythème fessier est une irritation provoquée par l'urine et les selles.

Il est causé par :

- ▶ des urines et des selles particulièrement irritantes;
- ▶ des changements de couches insuffisants;
- ▶ des soins inadéquats du siège;
- ▶ une peau particulièrement sensible.

Il importe de faire la distinction entre l'érythème fessier qui se manifeste par un siège rouge, brillant et sensible au toucher, et tout autre symptôme observé tels des boutons suspects ou des écoulements qui caractérisent d'autres types d'irritations de la peau. Dans ces cas, une consultation médicale est requise.

CE QU'IL FAUT FAIRE

... pour prévenir l'érythème fessier

Pour prévenir l'érythème fessier, il est recommandé de :

- ▶ changer la couche dès qu'elle est souillée (6 à 7 fois ou plus par jour selon les besoins de l'enfant) en procédant comme suit :
 - se laver les mains;
 - laver avec un savon doux les fesses du bébé, les replis cutanés et les organes génitaux externes seulement;
 - rincer à fond avec une autre débarbouillette;
 - sécher chaque repli cutané et frotter fesses;
 - remettre une couche propre et de grandeur appropriée, une couche trop petite peut irriter la peau de l'enfant.

... en présence d'érythème fessier

Dès qu'un début d'érythème fessier est observé, il est recommandé de :

- ▶ vérifier la possibilité d'allergie ou d'intolérance au type de couche utilisé;
- ▶ si possible, laisser le siège de l'enfant exposé à l'air, au moment de la sieste par exemple;
- ▶ effectuer les changements de couches tels que décrits précédemment. Avant de remettre la couche, appliquer sur la peau propre et sèche une mince couche de crème à base d'oxyde de zinc en procédant comme suit :
 - utiliser un bâtonnet ou un papier mouchoir pour prendre une petite quantité de crème. Ne jamais remettre l'objet utilisé dans le pot de crème, on contaminerait le médicament;
 - étendre la crème avec les doigts;
 - mettre une couche propre;
 - se laver les mains et laver celles de l'enfant.

Le présent protocole est une adaptation d'un protocole préparé par le ministère de l'Éducation, de la Solidarité sociale et de la Famille et révisé par l'Association des pédiatres du Québec. L'information qu'il contient est conforme à l'état des connaissances sur le sujet (1998).

FO-643 (2000-08)

FORMULAIRE D'AUTORISATION POUR UNE CRÈME À BASE D'OXYDE DE ZINC POUR LE SIÈGE

Les parents ne sont pas tenus de signer ce protocole. Toutefois, l'administration d'une crème à base d'oxyde de zinc pour le siège ne peut se faire sans une autorisation écrite des parents. Les parents peuvent, s'ils le désirent, limiter la période de validité de l'autorisation accordée en inscrivant la durée dans l'espace prévu à cette fin.

J'autorise le CPE Premier Pas

(Nom du centre de la petite enfance, de la personne reconnue à titre de personne responsable d'un service de garde en milieu familial, de la personne qui l'assiste conformément à la loi ou non de la garderie selon le cas).

à administrer, conformément au présent protocole, la crème à base d'oxyde de zinc pour le siège vendue sous le nom commercial suivant :

Marque de commerce _____

Nom et prénom de l'enfant _____

Date de validité de l'autorisation _____

Signature du parent _____

Date _____

FO-643 (2000-08)

PROCOLE NON RÉGLEMENTÉ POUR L'ADMINISTRATION DE CRÈMES SOLAIRES SANS PABA

Le présent protocole définit les règles selon lesquelles une crème solaire sans PABA peut être administrée dans un centre de la petite enfance, dans un service de garde en milieu familial ou dans une garderie. Le formulaire d'autorisation doit être signé par le parent. Le titulaire d'un permis de centre et la personne reconnue à titre de personne responsable d'un service de garde en milieu familial ou le titulaire d'un permis de garderie s'engage à respecter toutes les règles prévues au protocole.

LES RÈGLES DE BASE À RESPECTER

Dans le cadre du présent protocole, une crème solaire doit être utilisée pour protéger la peau contre les rayons du soleil et leur danger. Elle ne peut cependant être appliquée à des bébés de moins de six mois.

Les crèmes solaires utilisées dans le cadre du présent protocole ne doivent pas contenir de PABA, ce produit présente certaines contre-indications allergiques. Le centre, la personne reconnue à titre de personne responsable d'un service de garde en milieu familial ou la garderie peut avoir son propre contenant de crème solaire, les marques de commerce utilisées doivent être inscrites au protocole.

Les indications inscrites sur le contenant de crème solaire doivent en tout temps être respectées.

Le parent doit être avisé si l'enfant a été mal protégé du soleil, si l'on observe une insolation ou si des lésions cutanées sont apparues à la suite d'une application de crème solaire.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Les rayons du soleil pénètrent la peau et peuvent causer une insolation mineure ou grave. Certains cancers de la peau seraient de plus imputables en partie aux coups de soleil attrapés étant enfant. Il importe donc de bien protéger la peau des enfants.

À cette fin, une bonne crème solaire, avec un facteur de protection solaire (FPS) de 15 ou plus, doit être utilisée pour les bébés de six mois et plus et les jeunes enfants.

Les crèmes solaires doivent d'abord être testées sur une petite partie de la peau, de préférence sur la partie interne de l'avant-bras, pour s'assurer qu'elles sont bien tolérées. Dans le cas contraire, un autre produit doit être utilisé.

Il est recommandé d'utiliser un produit genre lait ou crème. Contrairement à d'autres produits qui peuvent contenir de l'alcool, il risque moins d'irriter la peau fragile des petits.

CE QU'IL FAUT FAIRE

... pour prévenir les insulations

Les bébés de moins de six mois ne devraient pas être exposés aux rayons directs du soleil. Les crèmes solaires n'étant pas recommandées pour les très jeunes enfants, il faut toujours les installer à l'ombre.

Les bébés de six mois et plus et les jeunes enfants doivent être protégés comme suit :

- éviter toute exposition lorsque le soleil est particulièrement ardent entre 11 heures et 14 heures,
- leur faire porter un chapeau et un chandail léger (les-shirt);
- appliquer une crème solaire au moins 15 à 30 minutes avant de les sortir, ce qui permet aux ingrédients de bien protéger la peau, procéder comme suit :
 - appliquer soigneusement de la crème sur le visage en évitant les paupières; les enfants ont tendance à se frotter les yeux et certains produits solaires peuvent être très irritants. Si, malgré ces précautions, l'enfant a les yeux rouges ou irrités, il faut changer de produit;
 - appliquer de la crème sur le corps de l'enfant en protégeant particulièrement l'arrière des genoux et le dessus des pieds, même si l'enfant porte un tee-shirt et un chapeau, lui appliquer de la crème sur le cou, les épaules, la poitrine et la tête, s'il a peu de cheveux, car les rayons du soleil traversent les tresses légères en particulier s'ils sont mouillés;
 - dans la mesure du possible, se laver les mains entre chaque application de crème solaire; toujours le faire lorsque l'enfant présente des lésions sur la peau.

Le présent protocole est une adaptation d'un protocole préparé par le ministère de l'Énergie, de la Solidarité sociale et de la Famille et révisé par l'Association des pédiatres du Québec. L'information qu'il contient est conforme à leur des connaissances sur le sujet (1998).

FC-644 (2000-08)

FORMULAIRE D'AUTORISATION POUR LES CRÈMES SOLAIRES SANS PABA

Les parents ne sont pas tenus de signer ce protocole. Toutefois, l'administration de crèmes solaires sans PABA ne peut se faire sans une autorisation écrite des parents. Les parents peuvent s'ils le désirent, limiter la période de validité de l'autorisation accordée en inscrivant la durée dans l'espace prévu à cette fin.

J'autorise le CPE Premier Pas

(nom de centre de la petite enfance, de la personne reconnue à titre de personne responsable d'un service de garde en milieu familial, de la personne qui assiste continuellement à la loi ou non de la garderie selon le cas)

à administrer, conformément au présent protocole, les crèmes solaires sans PABA vendues sous les noms commerciaux suivants :

Marque de commerce

Nom et prénom de l'enfant

Date de validité de l'autorisation

Signature du parent

Date

FC-644 (2000-08)

Le Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance permet l'application d'un insectifuge sur un enfant reçu par un prestataire de services de garde, sans autorisation médicale, pourvu qu'il le soit conformément au présent protocole et que le parent y consente par écrit.

Le parent n'est pas tenu de consentir à l'application du protocole. Toutefois, si le parent ne signe pas le formulaire d'autorisation, l'insectifuge ne pourra être appliqué sur son enfant que si lui-même et un membre du Collège des médecins du Québec donnent leur autorisation par écrit.

LES RÈGLES DE BASE À RESPECTER

L'insectifuge utilisé doit obligatoirement contenir du DEET (N,N-diéthyl-m-toluamide) d'une concentration inférieure à 10 %, il faut lire attentivement l'étiquette du produit puisque la concentration de DEET peut varier grandement d'un produit à un autre.

Le prestataire d'un service de garde peut avoir son propre contenant d'insectifuge (la marque de commerce, la forme [lotion, crème, gel, liquide, vaporisateur ou aérosol] et la concentration du produit actif DEET doivent alors être inscrites sur le formulaire d'autorisation. Afin d'éviter toute confusion, il est recommandé de n'avoir qu'un seul type d'insectifuge.

Les applications répétées ou excessives d'insectifuge ne sont pas nécessaires pour qu'il soit efficace; il est donc recommandé de n'en appliquer qu'une mince couche sur la peau. Il ne faut pas non plus utiliser ces produits pendant des périodes prolongées.

L'insectifuge ne peut en aucun cas être appliqué

- ▶ dans les yeux ou sur les muqueuses;
- ▶ sur des plaies ouvertes ou sur une peau présentant des lésions;
- ▶ sur une peau irritée ou brûlée par le soleil.

- ▶ sous les vêtements;
- ▶ sur les mains;
- ▶ en quantité excessive.

Il ne peut l'être sur un enfant de moins de deux ans, sans l'autorisation écrite du parent et d'un médecin. Le protocole ne s'applique donc pas pour un enfant de cet âge.

Pour un enfant de six mois à deux ans, il est recommandé d'appliquer l'insectifuge une seule fois par jour et, pour un enfant de plus de deux ans, au maximum trois fois par jour.

Les insecticides et les pesticides sont conçus pour les terrains ou l'intérieur des maisons et ne doivent pas être appliqués sur le corps.

Il faut d'abord tester les produits à base de DEET sur une petite partie de la peau en appliquant une petite quantité, de préférence sur la partie interne de l'avant-bras, et attendre entre huit et douze heures. Il est donc conseillé de faire le test en matinée pour s'assurer que l'insectifuge est bien toléré par les enfants durant la journée; il est important de prévenir les parents que le test a lieu ce jour-là. De plus, ce test doit se faire tôt au printemps (bien avant l'application du protocole). S'il y a réaction, on doit laver immédiatement la peau traitée et consulter un médecin en prenant soin de lui donner la liste des ingrédients contenus dans le produit.

Ce protocole a été approuvé par un groupe de travail composé de représentantes du réseau de la santé et des services sociaux et des services de garde à l'enfance. L'information qu'il contient correspond à l'état des connaissances sur le sujet en 2006.



Formulaire d'autorisation pour les insectifuges

Le parent n'est pas tenu de consentir à l'application du protocole. Toutefois, si le parent ne signe pas ce formulaire, l'insectifuge ne pourra être appliqué sur son enfant à moins que lui-même et un membre du Collège des médecins du Québec ne donnent leur autorisation par écrit. Il peut limiter la période de validité de l'autorisation en inscrivant une durée d'application à la rubrique prévue à cette fin.

L'autorise le CPE Premier Pas

[nom du centre de la petite enfance, de la garderie, de la personne reconnue à titre de personne responsable d'un service de garde en milieu familial, de la personne qui l'assiste ou de celle qui est désignée en application de l'article 81 du Règlement sur les services de garde à l'enfance, s'il y a lieu] à appliquer sur mon enfant, conformément au présent protocole, l'insectifuge vendu sous la marque commerciale suivante :

Marque de commerce, forme (lotion, crème, gel, liquide, vaporisateur ou aérosol) et concentration du produit actif DEET

Nom et prénom de l'enfant

Durée de validité de l'autorisation

Signature du parent

Date

**À remplir seulement si votre enfant
N'EST PAS INSCRIT
au service de garde du
CPE Premier PAS**

INFORMATIONS SUR L'ENFANT

Est-ce qu'il y a des animaux dans la maison : OUI NON

Si oui, lesquels? _____

Est-ce que votre enfant a déjà fréquenté un CPE ou une école préscolaire?

Si oui, nom de l'établissement et l'endroit _____

Votre enfant a-t-il déjà eu des expériences négatives au service de garde?

Est-ce que votre enfant a des caractéristiques particulières concernant son attitude?
(pleure souvent, est porté à crier, a peur dans le noir, mord les autres enfants...)

Comment décrivez-vous son attitude générale. (calme, agité, timide, agressif..).

Habitudes de propreté de l'enfant

Comment décririez-vous l'apprentissage de la propreté chez votre enfant?

- Porte des couches S'échappe parfois A besoin de rappel
 Fait seul mais a besoin d'assistance Fait seul n'a pas besoin d'assistance

En général, quelles sont les heures auxquelles votre enfant fait une sieste et à quelle heure se couche-t-il?

Avant-midi de _____ à _____

Après-midi de _____ à _____

Heure de coucher _____ Heure de réveil _____

OUI

NON

Est-ce que votre enfant aime jouer avec d'autres enfants?

Votre enfant a-t-il des besoins spéciaux que nous devrions connaître?

(régime alimentaire particulier, restriction d'ordre religieuse, craintes particulières, objet sécurisant...)

Existe-t-il actuellement dans la famille des circonstances pouvant avoir une incidence sur votre enfant et dont nous devrions être informés? (séparation, décès, naissance, etc.)

S'il survenait des événements particuliers qui affectent votre enfant, en aviser le responsable du P.A.P.A..
Ce type de renseignement nous permettra de mieux s'adapter aux situations vécues par votre enfant.

Avez-vous des recommandations à nous faire qui nous aideront à rendre votre enfant heureux d'être au P.A.P.A.?

Activités préférées	
À l'intérieur	À l'extérieur

AUTRES PERSONNES RESPONSABLES DE VOTRE (VOS) ENFANT (S)

Gardienne :

Nom : _____

Adresse : _____

Tél. à la maison: _____ Tél. au travail : _____

Cellulaire: _____ Courriel : _____

OUI

NON

Autorisez-vous d'autres personnes que vous-même à venir chercher votre (vos) enfant (s)?

Si oui, donnez les noms et numéros de téléphone ainsi que le lien avec l'enfant
(tante, oncle, grands-parents, ami de la famille...)

Personnes autorisées

Nom	Numéro de téléphone	Lien avec l'enfant

EN CAS D'URGENCE

En cas d'urgence le parent sera toujours avisé, si nous ne pouvons vous rejoindre y a-t-il d'autres personnes que vous-même que nous pouvons contacter?

nom : _____ no. de tél. _____

nom : _____ no. de tél. _____

INFORMATIONS MÉDICALES

Nom du médecin de l'enfant : _____

L'enfant a-t-il eu des accidents sérieux? OUI NON

Si oui, quel type d'accident et à quel âge? _____

L'enfant a-t-il été hospitalisé, subit une opération ou des blessures sérieuses?
Inclure l'âge de l'enfant, la date, le type de problème ainsi que le nom de l'hôpital.

Est-ce que votre enfant a reçu ou reçoit une médication? OUI NON

Si oui, décrire : _____

Est-ce que votre enfant souffre d'allergies? OUI NON

Si oui, décrire : _____

Est-ce que votre enfant a eu une ou plusieurs des maladies suivantes?

Scarlatine Rougeole Méningite Encéphalite Bronchite Varicelle Rhume et grippe

Autre : _____

Votre enfant a-t-il des problèmes :

Anémie Obésité Diabète Asthme Hyperactivité Émotifs
 Troubles cardiaques Fatigue Physiques Langage S.A.F. Auditifs
 Visuels Problèmes de développement Problèmes d'apprentissage

Autre : _____

OUI **NON**

Diagnostiqué par un médecin ou autre professionnel?

Si oui, nom et adresse de la personne : _____

Concernant le problème signalé, que pouvons-nous faire pour mieux aider votre enfant?

Il est très important de nous fournir le carnet de santé de votre enfant lors de l'inscription. Il vous sera remis, après en avoir fait une photocopie. Il devra être mis à jour au besoin. En cas d'urgence, tout déplacement de l'enfant doit être défrayé par les parents (ex : taxi, ambulance)

il est recommandé de garder dans le sac de l'enfant sa carte d'assurance maladie ainsi que sa carte d'hôpital.

C'est dans le meilleur intérêt de votre enfant, que vous les parents participiez à l'enseignement de votre enfant. S.V.P. lire et signer les termes de l'accord.

Oui, j'accepte de :

- 1) Assister le personnel ou les personnes ressources en cas de besoin.
- 2) Rencontrer le personnel du P.A.P.A. ainsi que les personnes ressources pour travailler en équipe pour le meilleur développement de mon enfant.
- 3) Participer à des levées de fonds.
- 4) Participer à des activités qui sont offertes par le P.A.P.A., que ce soit avec ou sans mon enfant afin d'améliorer mes connaissances.

Signature : _____ Date : _____

Il est de votre responsabilité de maintenir cette liste à jour en tout temps.
Merci de votre collaboration.

ABANDON AU PAPA DE TROIS-RIVIÈRES

Nous vous remercions de prendre quelques instants pour répondre à ce petit questionnaire.

Nom de l'enfant : _____

Date _____ Âge de l'enfant _____

Depuis quand votre enfant fréquentait-il le PAPA : _____

RAISONS D'ABANDON

- | | |
|---|--------------------------|
| Déménagement | <input type="checkbox"/> |
| Fin des études du parent | <input type="checkbox"/> |
| Retour dans une communauté | <input type="checkbox"/> |
| Maladie de l'enfant | <input type="checkbox"/> |
| Maladie des parents ou autre membre de la famille | <input type="checkbox"/> |
| Travail des parents | <input type="checkbox"/> |
| Absence de moyen de transport | <input type="checkbox"/> |
| Insatisfaction par rapport au programme (spécifier) | <input type="checkbox"/> |
| Changement de service de garde | <input type="checkbox"/> |
| Autre (spécifier) | <input type="checkbox"/> |

Signature du répondant : _____

Merci de votre collaboration